

Sommaire général des documents de l'enquête publique concernant la déclaration de projet 2 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel (01) pour la création d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires situé 21 rue des Brotteaux à Miribel

- 1- Note de présentation non technique
- 2- Délibération du conseil communautaire D-20230117-010 prescrivant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel (01) pour la création d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires situé 21 rue des Brotteaux à Miribel et engageant une concertation préalable sur ce projet d'aménagement
- 3- Dossier préparatoire en vue de la concertation préalable
- 4- Délibération du conseil communautaire D-20230516-054 tirant le bilan de la concertation
- 5- Bilan de la concertation préalable
- 6- Complément à la demande d'examen au cas par cas dans le cadre d'une déclaration de projet Diagnostic environnemental et annexe 3 du rapport de présentation
- 7- Réponses aux demandes de complément de l'AE dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas et annexe 3 du rapport de présentation et annexe 4 du rapport de présentation
- 8- Arrêt du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel (01) pour la création d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires situé 21 rue des Brotteaux à Miribel, seconde tranche
- 9- Décision n°2023-ARA-KKU-3274 du 12 février 2024 de la mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel (01) dans le cadre de la déclaration de projet
- 10- Rapport de présentation déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel (01) pour l'achèvement d'un pôle d'équipements collectifs et tertiaires situé 21 rue des Brotteaux à MIRIBEL
- 11- Annexe 1 au rapport de présentation : Procès-verbal de récolement du 2/06/2020 de la Préfecture de l'Ain concernant la cessation d'activité de la Société PHILIPS FRANCE à MIRIBEL
- 12- Annexe 2 au rapport de présentation : Arrêté de permis de démolir du 08/11/2023 concernant la démolition partielle des anciens locaux de production des usines Philips
- 13- Projet de règlement de la zone UW
- 14- Projet de plan de zonage en incluant la zone UW

- 15- Liste des personnes publiques associées convoquées
- 16- Compte rendu de la réunion des Personnes Publics Associés (PPA) du 15/02/2024
- 17- Avis favorable de la SNCF en date du 5/02/2024 sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Site « Philips » à Miribel
- 18- Avis favorable de la Direction de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes du 17/01/2024 sur la déclaration de projet emportant mise en en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Miribel
- 19- Avis favorable du département de l'Ain du 30/01/2024 sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Site « Philips » à Miribel
- 20- Avis favorable de la Direction des Départementales du Territoire de l'Ain du 31/01/2024 sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Site « Philips » à Miribel
- 21- Avis favorable de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 09/02/2024 sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Site « Philips » à Miribel
- 22- Analyse des enjeux sanitaires Prestation élémentaire A320 21 rue des Brotteaux à Miribel
- 23- Diagnostic de la qualité de l'air ambiant Prestation Globale DIAG 21 rue des Brotteaux à Miribel